

A photograph of a business meeting in a modern office. A man in a suit is speaking to a group of people seated around a long wooden conference table. The room features large windows, framed artwork, and several large, black, cylindrical pendant lights hanging from the ceiling. The overall atmosphere is professional and collaborative.

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Entrée en vigueur 1^{er} avril 2025

SOMMAIRE

Préambule

Article 1 – Définitions

Article 2 – Champ d'application

Article 3 – Principes d'utilisation

Article 4 – Utilisation d'IA

Article 5 – Sécurité et conformité

Article 6 – Éthique et responsabilités

Article 7 – Non-respect de la charte

Préambule

La société HN Services (désignée ci-après par « HN Services ») est une entreprise de services numériques spécialisée dans le développement et l'intégration de solutions innovantes pour ses clients. Dans le cadre de ses activités, elle est amenée à traiter un large éventail de données, y compris des données sensibles et à caractère personnel, transmises par ses clients, prospects et partenaires, collaborateurs et candidats.

L'Intelligence Artificielle (IA) constitue un levier stratégique pour HN Services, offrant des opportunités importantes en matière de productivité, d'automatisation et d'innovation. Néanmoins, son utilisation comporte également des risques, notamment :

- La compromission des données sensibles ou confidentielles ;
- La création de biais algorithmiques pouvant entraîner des décisions discriminatoires ;
- L'atteinte à l'image de marque ou la responsabilité légale en cas d'utilisation non conforme.

Afin de maximiser les bénéfices de ces technologies tout en minimisant les risques associés, cette charte a pour objectif de :

- Définir les règles et principes fondamentaux pour une utilisation responsable de l'IA ;
- Garantir la sécurité et la conformité des données utilisées ou générées par l'IA ;
- Prévenir les usages abusifs ou contraires aux lois et aux valeurs éthiques de HN Services ;
- Sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux enjeux de l'IA.

Cette charte s'inscrit dans le cadre des engagements de HN Services en matière de responsabilité sociale et de respect des réglementations, notamment le RGPD et les politiques internes de sécurité des systèmes d'information (PSSI). Elle vise à garantir une utilisation de l'IA alignée sur les valeurs de l'entreprise, en protégeant à la fois les droits des individus et les intérêts des clients.

Article 1 – Définitions

Les termes employés avec une majuscule dans la présente Charte ont la signification qui leur est donnée ci-après.

- **Intelligence Artificielle (IA)** : Ensemble des technologies, systèmes ou logiciels conçus pour imiter ou simuler des comportements humains, tels que la compréhension du langage naturel, la reconnaissance d'images, la prise de décisions autonomes ou semi-autonomes, et l'analyse prédictive.
- **Données d'apprentissage** : Ensembles de données, structurées ou non, utilisés pour entraîner les modèles d'IA afin d'améliorer leurs performances. Ces données doivent être conformes aux exigences de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) et, si nécessaire, anonymisées pour garantir le respect des réglementations applicables (RGPD, etc.).
- **Utilisateur** : Toute personne physique travaillant pour HN Services, en contrat de travail ou en sous-traitance, incluant les mandataires sociaux, salariés, stagiaires, alternants, consultants, sous-traitants ou prestataires, qui utilise directement ou indirectement des solutions d'IA mises à disposition par HN Services ou à travers de ses clients.
- **Modèle d'IA** : Algorithme ou programme informatique développé ou acquis par HN Services pour analyser des données, automatiser des processus ou fournir des recommandations.
- **Données sensibles** : Informations classifiées selon les règles internes ou protégées par la loi (comme les données personnelles ou commerciales critiques), qui nécessitent une attention particulière en matière de gestion, de traitement et de protection.

Article 2. Champ d'application

2.1 Périmètre d'application

La présente Charte s'applique à l'ensemble des Utilisateurs, tels que définis dans l'Article 1, qui utilisent, accèdent ou interagissent avec les technologies, systèmes ou outils d'IA mis à disposition ou supervisés par HN Services, ses clients, ou ses partenaires. Cela inclut les solutions développées en interne, acquises auprès de tiers, ou accessibles via des interfaces et plateformes collaboratives.

2.2 Utilisations concernées

Toute utilisation des technologies d'IA dans le cadre des activités professionnelles, que ce soit pour :

- L'analyse de données ;
- L'automatisation de tâches ;
- La production de contenu ou de recommandations ;
- La formation ou l'amélioration des modèles d'IA ;
- L'interaction avec des systèmes basés sur l'IA (par exemple, chatbots, outils de reconnaissance).

2.3 Obligation de conformité

Les Utilisateurs doivent se conformer aux exigences de cette Charte lorsqu'ils :

- Exploitent des solutions d'IA fournies par HN Services ou ses clients ;
- Interagissent avec des outils d'IA dans des environnements contrôlés par HN Services ;
- Collectent ou traitent des données destinées à être utilisées pour l'entraînement ou le fonctionnement des modèles d'IA.

2.3 Mise à disposition et communication

La Charte est portée à la connaissance de tout Utilisateur par tout moyen. Elle est accessible à toute personne en faisant la demande auprès du Responsable et est disponible sur l'Intranet d'HN Services nommé HN Connect.

Article 3. Principes d'utilisation

3.1 Usage professionnel exclusif

L'utilisation des technologies et outils d'IA mis à disposition par HN Services doit avant tout servir les missions professionnelles et respecter les objectifs définis par l'entreprise. Toute utilisation à des fins personnelles est autorisée de manière exceptionnelle, sous réserve qu'elle ne perturbe pas les activités professionnelles, ne consomme pas de ressources significatives, et respecte les règles de sécurité et de confidentialité.

3.2 Respect de la confidentialité et des données sensibles

Les Utilisateurs doivent garantir que les données utilisées dans le cadre des projets d'IA respectent les règles suivantes :

- Se conformer aux politiques de classification des données énoncées dans la PSSI de HN Services.
- Anonymiser ou pseudonymiser les données personnelles ou sensibles, conformément aux réglementations en vigueur (RGPD, etc.), avant tout traitement par des outils d'IA (sauf si le processus le permet).
- Ne pas exposer des données confidentielles à des outils ou plateformes non approuvés.

3.3 Outils approuvés

Pour des finalités professionnelles, seules les solutions validées par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) ou explicitement approuvées par les clients peuvent être utilisées. Une liste actualisée des outils autorisés est disponible sur l'intranet HN (HN Connect).

3.4 Formation et sensibilisation

Les Utilisateurs doivent participer aux sessions de formation organisées par HN Services pour garantir une utilisation responsable, éthique et conforme des technologies d'IA. Ces formations couvrent notamment :

- Les bonnes pratiques de traitement des données ;
- Les risques liés à l'IA (biais algorithmiques, désinformation, etc.) ;
- Les exigences de sécurité et de conformité.

3.5 Innovation contrôlée

Les expérimentations ou projets impliquant de nouvelles technologies d'IA doivent être validés en amont par la DSI ou le Responsable désigné. Ces projets doivent inclure une évaluation des impacts potentiels, notamment en matière d'éthique, de sécurité et de conformité.

Article 4. Utilisation d'IA

4.1 Utilisation conforme aux objectifs professionnels

Les technologies et outils d'IA doivent être utilisés exclusivement pour des finalités professionnelles approuvées, telles que :

- L'optimisation des processus internes ;
- L'automatisation de tâches répétitives ;
- L'analyse et la visualisation des données dans le respect des objectifs définis par HN Services ou ses clients.

4.2 Utilisation des plateformes d'IA

Les utilisateurs peuvent recourir à des plateformes d'IA accessibles en ligne, qu'elles soient validées ou non par la Direction des Systèmes d'Information (DSI), sous réserve des conditions suivantes :

- Plateformes validées par HN Services :
 - L'outil utilisé figure sur la liste des solutions approuvées et autorisées par HN Services.
 - La connexion aux plateformes se fait via un réseau sécurisé (VPN, connexion chiffrée) et dans le respect des politiques de sécurité de l'entreprise.
 - Les utilisateurs peuvent traiter des données sensibles ou professionnelles uniquement avec ces solutions validées.
- Plateformes non validées :
 - L'utilisation est autorisée uniquement dans des cas où aucune donnée sensible, confidentielle ou personnelle n'est impliquée.
 - Les traitements effectués doivent être conformes aux exigences du RGPD, notamment en matière de protection des données personnelles.
 - Les utilisateurs assument l'entière responsabilité des impacts liés aux résultats générés par ces outils.
- Conditions générales d'utilisation :
 - Aucune utilisation ne doit interférer avec les activités professionnelles ou compromettre les ressources informatiques de HN Services.
 - Il est strictement interdit de traiter des données classifiées ou commerciales via des plateformes non validées.

4.3 Utilisation d'IA interdite

L'utilisation des technologies d'IA est strictement interdite pour les finalités suivantes :

- **Manipulation d'informations** : Création ou propagation de contenus faux, trompeurs, ou manipulés (par exemple, deepfakes).
- **Violation des droits** : Utilisation d'IA pour porter atteinte aux droits d'autrui, y compris la confidentialité, la propriété intellectuelle ou les droits humains.
- **Activités non éthiques** : Toute activité pouvant nuire à l'image de HN Services, de ses clients ou partenaires.
- **Traitement non autorisé** : Entraînement de modèles d'IA sur des données non approuvées par la DSI ou sans respect des réglementations applicables.

4.4 Contrôle de l'utilisation d'IA

Pour garantir une utilisation responsable, HN Services se réserve le droit de surveiller et d'auditer les interactions avec les outils d'IA. À ce titre :

- Les données suivantes peuvent être collectées : identifiant de l'utilisateur, date, heure, durée d'utilisation, type d'outil utilisé, données traitées.
- Les audits sont menés dans le respect des lois en vigueur et visent à prévenir les usages abusifs ou non conformes.
- Les logs sont conservés pour une durée de 6 mois ou plus, selon les besoins spécifiques en matière d'enquête ou de sécurité.

Article 5. Sécurité et conformité

5.1 Conformité réglementaire

L'utilisation des technologies d'IA par HN Services et ses Utilisateurs doit respecter :

- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et toute législation nationale applicable concernant la protection des données à caractère personnel.
- Les réglementations spécifiques à l'industrie ou au secteur d'activité du client, telles que les normes bancaires, assurantielles ou industrielles.
- Les politiques internes d'HN Services, notamment celles relatives à la sécurité des systèmes d'information et à la confidentialité.

5.2 Protection des données sensibles

- Toutes les données utilisées ou générées par des technologies d'IA doivent être classifiées conformément aux règles de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).
- L'anonymisation ou pseudonymisation des données personnelles doit être réalisée avant leur traitement par des outils d'IA, conformément aux bonnes pratiques de sécurité et aux exigences du RGPD (sauf si le processus le permet).
- Les données sensibles ou confidentielles ne doivent pas être stockées ou partagées via des plateformes publiques ou des outils non validés par la DSI.

5.3 Validation des modèles d'IA

Avant leur déploiement, tous les modèles d'IA doivent être soumis à une validation rigoureuse incluant :

- Une évaluation technique pour garantir la robustesse et la fiabilité des résultats.
- Un audit éthique visant à identifier et limiter les biais algorithmiques ou impacts négatifs sur les utilisateurs finaux.
- Une revue de conformité pour s'assurer que le modèle respecte les exigences réglementaires et contractuelles.

5.4 Authentification et contrôle d'accès

L'accès aux outils et plateformes d'IA est limité aux Utilisateurs autorisés et doit être protégé par une authentification forte (par exemple, MFA - Multi-Factor Authentication).

Les droits d'accès doivent être configurés selon le principe du moindre privilège, en fonction des rôles et responsabilités des Utilisateurs.

5.5 Journalisation et traçabilité

Toutes les interactions avec les outils d'IA doivent être journalisées afin de garantir une traçabilité complète. Les journaux doivent inclure :

- Les identifiants des Utilisateurs ;
- Les dates, heures et durées d'accès ;
- Les données traitées et les actions réalisées.

Ces journaux doivent être conservés pendant une durée minimale de 6 mois et protégés contre toute modification ou accès non autorisé.

5.6 Surveillance continue et gestion des incidents

La DSI est responsable de la surveillance continue des usages des outils d'IA pour détecter toute anomalie ou activité suspecte.

En cas de violation de sécurité ou de suspicion d'usage inapproprié, un processus d'escalade rapide sera déclenché pour minimiser les impacts et prévenir toute récurrence.

Un rapport d'incident devra être établi pour analyser la cause et proposer des mesures correctives.

Article 6. Éthique et responsabilités

6.1 Éthique dans l'utilisation

L'utilisation des technologies d'IA au sein de HN Services doit respecter les principes suivants :

- **Transparence** : Les processus et décisions impliquant l'IA doivent être compréhensibles pour les parties concernées. Les utilisateurs finaux doivent être informés lorsque l'IA est utilisée.
- **Équité** : Les systèmes d'IA doivent éviter tout biais discriminatoire ou toute pratique injuste à l'égard des individus ou des groupes.
- **Responsabilité** : Chaque Utilisateur est responsable de l'utilisation appropriée des outils d'IA et des impacts que ces technologies peuvent avoir.
- **Respect des droits humains** : L'IA ne doit pas être utilisée pour des finalités contraires aux droits fondamentaux, comme la vie privée, la liberté ou la dignité humaine.

6.2 Responsabilités des utilisateurs

Les Utilisateurs doivent se conformer aux politiques internes et aux réglementations applicables en matière d'utilisation des technologies d'IA.

Ils doivent signaler immédiatement toute situation où l'IA produit des résultats inappropriés, discriminatoires ou nuisibles.

Ils doivent veiller à ce que les décisions prises sur la base de l'IA soient revues et validées par une supervision humaine, en particulier pour les décisions ayant un impact critique sur les individus ou les entreprises.

6.3 Évaluation et gestion des biais

Avant le déploiement des modèles d'IA, une analyse approfondie des biais potentiels doit être réalisée pour éviter toute discrimination basée sur des critères sensibles (âge, genre, origine, etc.).

Les modèles doivent être testés régulièrement pour détecter et corriger les biais qui pourraient émerger avec le temps ou avec des changements dans les données utilisées.

6.4 Applications interdites

L'utilisation de l'IA est strictement interdite pour :

- Générer ou diffuser de fausses informations (deepfakes, fake news, etc.).
- Cibler ou surveiller des individus de manière non éthique ou illégale.
- Conduire des activités contraires à la législation en vigueur ou aux intérêts de HN Services, de ses clients ou partenaires.

Toute utilisation allant à l'encontre des principes d'éthique énoncés dans cette charte sera considérée comme une infraction grave.

6.5 Partage des responsabilités

Les responsables des projets d'IA doivent s'assurer que les outils et technologies utilisés sont conformes aux exigences éthiques et réglementaires.

Les équipes techniques doivent documenter clairement le fonctionnement des modèles et leurs limites, afin de permettre une supervision et une évaluation continues.

Les managers et décideurs doivent garantir que les technologies d'IA sont déployées en cohérence avec les objectifs stratégiques et les valeurs de HN Services.

6.6 Engagement envers la durabilité et l'écoresponsabilité

Les technologies d'IA doivent être utilisées de manière responsable pour minimiser leur impact environnemental, notamment en :

- Favorisant des modèles optimisés pour réduire la consommation d'énergie.
- Limitant les calculs inutiles et les utilisations excessives des ressources informatiques.
- Encourageant la réutilisation de modèles et d'algorithmes existants pour limiter le développement redondant.

6.7 Formation et sensibilisation à l'éthique

HN Services s'engage à organiser des sessions de formation sur les principes éthiques liés à l'utilisation de l'IA.

Les collaborateurs doivent être sensibilisés aux implications sociales et légales de leurs actions impliquant l'IA.

Article 7. Non-respect de la Charte

L'utilisateur ne respectant pas les règles de la présente Charte est passible de sanctions disciplinaires telles que prévues au règlement intérieur. En outre, les infractions aux dispositions législatives et réglementaires sont susceptibles d'engager la responsabilité personnelle de l'utilisateur, tant sur le plan civil que sur le plan pénal.

Fait à Charenton-le-Pont, le 11 décembre 2024.



Président
Antoine HENNACHE